



## **Appel à candidature** **Poste de Délégué(e) territorial(e) / Massif Vallées cévenoles**

### **Poste de catégorie A**

Poste ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013

Ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels, avec une priorité aux agents titulaires de catégorie A de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale par voie de détachement ou de mutation

### **Le Parc national des Cévennes**

Le Parc national des Cévennes se compose d'un cœur protégé de près de 950 km<sup>2</sup>, et d'une aire d'adhésion potentielle de près de 3 000 km<sup>2</sup>, répartis sur 152 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche.

La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, avec une forte interaction homme-nature.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère combinant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public élabore actuellement avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte qui devra faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

### **Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes**

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

**Le poste de Délégué territorial du Massif Vallées cévenoles est à pourvoir, avec un rattachement direct au directeur.**

**Le poste** est basé sur la commune de Cassagnas (48), au lieu-dit Les Crozes-Bas.

## Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique du directeur du parc, le **Délégué territorial** est affecté à l'un des quatre massifs, en l'occurrence le Massif Vallées cévenoles. Il représente l'établissement public sur son territoire de compétence.

Chaque massif compte une équipe dédiée pluridisciplinaire, composée de techniciens et de gardes-moniteurs. Les techniciens affectés à un massif sont placés sous l'autorité hiérarchique d'un chef de service (notation, définition des missions et des objectifs, directives techniques, validation des dossiers) et sont chacun, responsabilisés sur la mise en œuvre de la mission de leur service. Les gardes-moniteurs sont placés sous l'autorité hiérarchique du technicien Connaissances et Veille du territoire.

Le délégué territorial est chargé de l'animation de l'équipe dédiée au massif, afin de favoriser la fluidité des flux d'information et la coordination territoriale.

Il est chargé de :

- la représentation institutionnelle de l'établissement sur le massif et la relation de coordination étroite et permanente entre l'établissement public et les collectivités territoriales
- la relation partenariale sur les dossiers du territoire avec les services déconcentrés de l'Etat et les organismes départementaux ou régionaux
- l'organisation des relations avec le territoire et du passage de l'information entre celui-ci et l'établissement public, pour assurer l'écoute et le dialogue dans un contact transversal permanent avec le territoire
- la coordination des actions de l'établissement sur le massif par l'animation de l'équipe dédiée et la bonne circulation des informations en son sein
- l'identification des besoins du territoire et le lancement de projet, en apportant une ingénierie de projet et financière et en impulsant sur son massif les politiques prioritaires du parc en relation avec les chargés de mission concernés.
- l'élaboration, le pilotage et le suivi des conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité
- l'appui des collectivités pour leur planification et la conduite de projets transversaux liée à leur adhésion (documents d'urbanisme, règlementation de la publicité, règlementation de la circulation motorisée en milieu naturel, gestion de sites paysagers ou naturels, mise en œuvre des mesures de la charte liées aux engagements collectifs et individuels des communes...)
- la gestion des moyens matériels partagés localement au siège de massif, notamment en lien avec le technicien chargé de la gestion du patrimoine de l'établissement et le secrétariat général

Par ailleurs, en fonction du massif et du profil du candidat retenu, il peut être chef de projet sur des actions qui concernent l'ensemble du territoire du Parc national (déchets, éclairage urbain, Agenda 21, réserve de biosphère...).

Pour mener à bien ses missions :

- il fait partie du comité de direction du parc. A ce titre, il contribue à l'élaboration des politiques menées par le parc, il a une bonne connaissance de l'ensemble des interventions de l'établissement public et apporte à la direction et aux chefs de service un retour sur les politiques menées sur le terrain
- il réunit l'équipe du massif tous les 15 jours
- il veille à assurer un contact régulier avec les représentants des instances de l'établissement public inclus dans son territoire d'intervention.
- il participe au réseau des animateurs du territoire et s'assure d'un travail collaboratif avec les agents de développement de son secteur
- il peut solliciter les techniciens ou les gardes-moniteurs de son massif, pour un nombre de jours défini entre le chef de service concerné et lui, afin d'accompagner au mieux les projets du territoire.

Pour toutes ces activités, il peut être amené à encadrer des stagiaires.

De nombreux déplacements sont à prévoir sur le massif, à Florac mais aussi à l'échelle du département ou de la région.

#### **Compétences recherchées**

- Très bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des politiques d'aménagement du territoire
- Très bonne connaissance du monde rural
- Bonne connaissance des politiques publiques en matière de développement durable
- Goût du contact et aisance relationnelle
- Capacité de communication, de négociation et d'animation
- Aptitude au travail en équipe
- Compétences en encadrement
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général
- Sens de la rigueur, de l'organisation
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique
- Compétences souhaitées en utilisation de données SIG

#### **Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité**

- Formation ou expérience requise dans l'animation de projets territoriaux
- Formation ou expérience souhaitée dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature
- Permis de conduire B

## Modalités de dépôt des candidatures

Adresser, avant le 5 juillet 2013 une lettre de motivation et un curriculum vitae à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Cévennes  
Secrétariat Général  
6 bis place du palais  
48400 FLORAC

ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante :

[laurence.dayet@cevennes-parcnational.fr](mailto:laurence.dayet@cevennes-parcnational.fr)

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Le directeur du Parc national convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner les mercredi 10, jeudi 11 ou vendredi 12 juillet.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

M. Jacques MERLIN, directeur,  
04.66.49.53.21  
[jacques.merlin@cevennes-parcnational.fr](mailto:jacques.merlin@cevennes-parcnational.fr)

ou

Mme Laurence DAYET, directrice adjointe,  
04.66.49.53.21  
[laurence.dayet@cevennes-parcnational.fr](mailto:laurence.dayet@cevennes-parcnational.fr)